

Mise en place du Bouclier électricité sur votre facture

FLX07300261201154-07TPE01

**ASSOCIATION FRERES POUSSIERE
LES POUSSIÈRES
1 RUE SADI CARNOT
93300 AUBERVILLIERS Cedex 0**

NANTES, le 14/03/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

En nous transmettant une attestation d'éligibilité dans le cadre des mesures gouvernementales, vous vous êtes déclaré éligible au **bouclier électricité**. Ce dispositif est par conséquent appliqué aux sites rattachés au SIREN indiqué dans l'attestation sur l'honneur que vous nous avez adressée.

Le bouclier électricité prend la forme d'une **diminution de prix en centimes d'euro par kWh¹**. La facture ci-jointe est la première de vos factures incluant l'effet du bouclier électricité. Cette diminution s'appliquera sur chacune de vos factures pour vos consommations allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Comment est calculé l'effet du bouclier électricité ?

Le bouclier électricité consiste en une diminution de prix dont le montant dépend du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à ce dispositif. Ce prix moyen est défini comme le prix moyen hors taxes de votre contrat, c'est-à-dire le prix incluant l'abonnement et l'acheminement (dit « TURPE ») de chaque site concerné de votre contrat. Cette notion de « prix moyen 2023 » s'entend dans la suite de ce courrier de la manière définie ci-avant.

Afin de vous faire bénéficier du bouclier électricité, EDF a réalisé une **estimation de votre prix moyen 2023²** sur la base des consommations historiques ou prévisionnelles de chacun des sites que vous avez déclarés éligibles au dispositif.

Une régularisation aura lieu au plus tard au début de l'année 2024 sur la base de vos consommations réelles d'électricité 2023 qui permettront de déterminer le **prix moyen 2023 réel** pour les sites concernés fournis au titre de votre contrat.

A quelle diminution de prix avez-vous droit ?

La diminution de prix appliquée, pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, est de **14,4 centimes d'euro par kWh maximum**. Après application de cette diminution de prix, votre prix moyen 2023 ne peut être inférieur à un prix plancher égal à 19,9 centimes d'euro par kWh.

En complément :

Si le prix moyen 2023 de votre contrat est supérieur à 42,4 centimes d'euro par kWh, et uniquement si votre contrat a été signé ou reconduit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, le présent dispositif conduit à un prix moyen, pour chaque site concerné,



plafonné à **28 centimes d'euro par kWh maximum** (soit 280 €/MWh) pour tous les mois de l'année 2023. Pour rappel, ce prix moyen est entendu y compris abonnement et coût d'acheminement (TURPE), et hors taxes.

Pour information, si votre contrat prévoit plusieurs postes horosaisonniers (par exemple avec des prix différents sur les Heures Pleines, Heures Creuses et/ou sur l'été et l'hiver), la diminution de prix sera différente pour chaque poste de prix horosaisonniers afin que vos prix facturés (effet du bouclier électricité inclus) soient identiques chaque mois de 2023 et sur chaque poste horosaisonnier.

Exemples (à visée purement informative) :

- Exemple 1 : votre prix moyen 2023 est égal à 30 c€/kWh.

Votre prix moyen 2023 est égal, après diminution de prix, au prix plancher minimum de 19,9 c€/kWh pour tous les mois de l'année 2023, soit une diminution de prix de 10,1 c€ / kWh.

- Exemple 2 : votre prix moyen 2023 est égal à 40 c€/kWh.

La diminution de prix applicable est de 14,4 c€/kWh et votre prix moyen 2023 est égal, après diminution de prix, à $(40 - 14,4) = 25,6$ c€/kWh.

- Exemple 3 : votre contrat de fourniture d'électricité a été signé ou reconduit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 et

votre prix moyen 2023 est égal à 50 c€/kWh.

Vous bénéficiez du plafonnement de prix, conduisant à un prix moyen 2023 égal à 28 c€/kWh (soit 280 €/MWh) pour tous les mois de l'année 2023.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet

(<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.

¹ Un centime d'euro par kWh est égal à dix euros par MWh. Exemple de conversion : 28 c€/kWh = 280 €/MWh.

² Le prix moyen 2023 est estimé en pondérant le prix de chaque poste horosaisonnier par la consommation prévisionnelle de ce poste horosaisonnier. Pour information, EDF met à disposition sur son site internet des exemples de calculs du prix moyen



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 83 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation
par site

FLX07300261201154-07TPE01

ASSOCIATION FRERES POUSSIERE LES POUSSIÈRES

1 RUE SADI CARNOT
93300 AUBERVILLIERS Cedex 0

Facture du 14/03/2023 n° 10168514798



Montant Hors TVA	807,36 €
Montant TVA (payée sur les débits)	141,24 €
Facture TTC	948,60 €

Montant total à payer (TTC) 948,60 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 14/04/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **8167183331**
Compte commercial : 2020004447648

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **948,60 €**
à partir du : **29/03/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00612018711 XX

Facture du 14/03/2023 n° 10168514798

Récapitulatif de votre facture



Total Electricité (HT)		226,37 €
Fourniture		388,83 €
Bouclier Electricité		-162,46 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		16,53 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		13,09 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)		3,44 €
Total Gaz naturel (HT)		479,96 €
Gaz naturel		479,96 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		84,50 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement gaz naturel (CTA)		5,53 €
Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN)		78,97 €
Services (HT)		0,00 €
Services		0,00 €
Total Hors TVA		807,36 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	141,24 €
TVA à 5,50%	139,52	7,67 €
TVA à 20,00%	667,84	133,57 €
Total TTC facturés sur la période		948,60 €

Nombre de Points de Livraison facturés

2

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),
2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),
1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),
1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr



LES POUSSIÈRES

Détail de votre facturation par site du 14/03/2023 n° 10168514798

Données contrat

Contrat Flexible
Réf. de votre contrat 2010004640398
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 22/06/2021
Venant à échéance le 21/06/2023
Groupe de sites : LOT - 001

Données Point de Livraison

1 rue SADI CARNOT 034MED 93300 AUBERVILLIERS
Réf Acheminement Electricité : 22581186617513
Groupe : 020-ADMINISTRATION GENERALE 22
Code d'imputation : 60612/020-administration génér

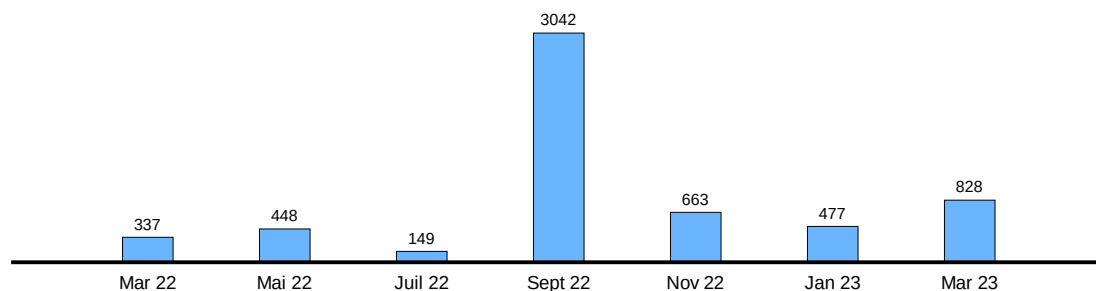
Document à conserver 10 ans

Urgence

Dépannage Electricité Enedis

09 726 750 93 (service gratuit + prix d'appel)

Evolution de la consommation facturée en kWh



Volume de kWh
(année en cours)

■ Estimé

Total EDF Electricité *				226,37 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	81,74 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2023 au 31/03/2023		40,87 €/mois	81,74 €	5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 828 kWh	Prix unitaire HT	144,63 €	Taux de TVA
Electricité Période unique	du 04/01/2023 au 03/03/2023	828 kWh	37,088 c€/kWh	307,09 €	20,00 %
Régularisation Bouclier Electricité Période unique	du 01/01/2023 au 03/01/2023	42 kWh	-18,674 c€/kWh	-7,84 €	20,00 %
Bouclier Electricité Période unique	du 04/01/2023 au 03/03/2023	828 kWh	-18,674 c€/kWh	-154,62 €	20,00 %
* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 59,71 €, et la part variable est de 32,62 €					

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 59,71 €, et la part variable est de 32,62 €

Services		0,00 €	HT
Assiette			Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel, Auto-relevé)		INCLUS	
Opti Zen		INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					16,53 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA			Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 04/01/2023 au 31/01/2023	393 kWh	0,76300 c€/kWh	3,00 €		20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2023 au 03/03/2023	435 kWh	0,10000 c€/kWh	0,44 €		20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 04/01/2023 au 04/03/2023	59.71	21.93 %	13.09 €		5.50 %

Total Hors TVA pour ce site		242,90 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	34,84 €	
TVA à 5,50%	94,83 €	5,22 €	
TVA à 20,00%	148,07 €	29,62 €	
Total TTC pour ce site		277,74 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Identifiant de comptage : 919 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation sans différenciation temporelle
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 36.0

Index Fourniture (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	1228 le 04/01/2023	2056 le 04/03/2023

Les prochaines étapes • Prochain relevé vers le 04/05/2023 • Pour une facture au plus juste, communiquez vos index en contactant votre conseiller



LES POUSSIÈRES

Détail de votre facturation par site du 14/03/2023 n° 10168514798

Données contrat

Contrat Garanti Gaz Naturel
Réf. de votre contrat 2010004640398
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 22/06/2021
Venant à échéance le 21/06/2023
Groupe de sites : LOT - 002

Données Point de Livraison

1 RUE SADI CARNOT 93300 AUBERVILLIERS
Réf Acheminement Gaz : 1218774010

Document à conserver 10 ans

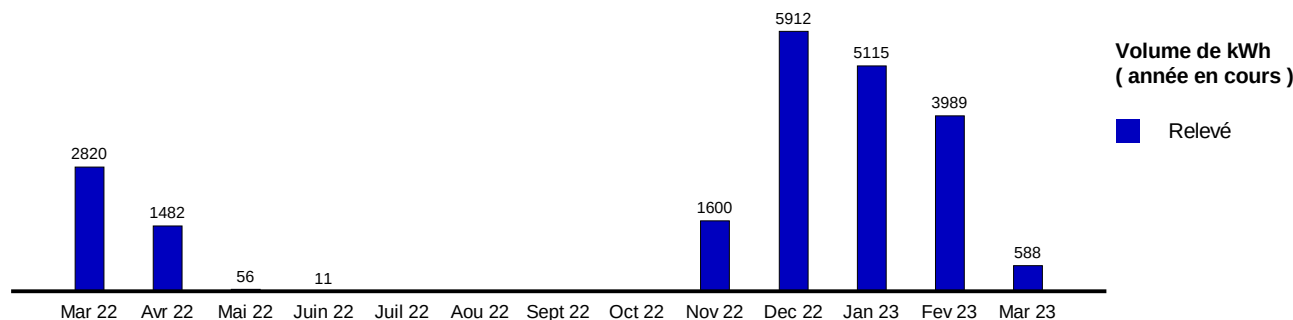
Urgence

Urgence Sécurité Gaz GRDF

0 800 47 33 33

Service & appel
gratuits

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total Gaz Naturel		479,96 € HT
Abonnement gaz (HT)	Période	Prix unitaire HT 39,16 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2023 au 31/03/2023	19,58 €/mois 39,16 € 5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 9 435 kWh Prix unitaire HT 440,80 € Taux de TVA
Gaz Période unique	du 04/01/2023 au 03/03/2023	9 435 kWh 4,672 c€/kWh 440,80 € 20,00 %

Services		0,00 € HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	Assiette	Taux de TVA INCLUS

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		84,50 € Hors TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement part transport	Période du 05/10/2022 au 04/12/2022	Assiette 18,78 Prix unitaire HorsTVA 4,71 % Taux de TVA 5,50 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement part distribution	du 05/10/2022 au 04/12/2022	22,32 20,80 % 4,64 € 5,50 %
Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel	du 04/01/2023 au 03/03/2023	9 435 kWh 0,837 c€/kWh 78,97 € 20,00 %

Total Hors TVA pour ce site		564,46 € Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	106,40 €
TVA à 5,50%	44,69 €	2,45 €
TVA à 20,00%	519,77 €	103,95 €
Total TTC pour ce site		670,86 € TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Point de Comptage et d'Estimation : 22581476053148 Profil de consommation : P012 Consommation Annuelle de Référence : 29172 KWh/an
Acheminement : Tarif T2
Capacité journalière annuelle souscrite (kWh) : 0

Index (relevés / estimés)

index de début	index de fin	
5103 le 04/01/2023	5536 le 01/02/2023	Coeff. thermique : 011.220 kWh/m³
5536 le 01/02/2023	5573 le 04/02/2023	Coeff. thermique : 011.220 kWh/m³
5573 le 04/02/2023	5889 le 01/03/2023	Coeff. thermique : 011.310 kWh/m³
5889 le 01/03/2023	5941 le 04/03/2023	Coeff. thermique : 011.310 kWh/m³

Les prochaines étapes • Prochain relevé vers le 04/04/2023